



AVIS OFFICIEL VOTATIONS DU 22 SEPTEMBRE 2024

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée le 22 septembre 2024 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation des objets suivants :

Objets fédéraux:

1. Initiative populaire du 8 septembre 2020 «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)».
2. Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle).

Objet cantonaux:

1. Aucun

Objet communal:

1. Aucun

Possibilités de vote

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

Le dimanche 22 septembre 2024 de 9H00 à 12H00

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet, à la rue de Lausanne 23.

Ce dépôt pourra être fait les 3 semaines précédant le scrutin, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, août 2024